



Ma santé 2022

Position de l'Ordre sur la perspective de création d'un métier d'assistant médical et sur l'enjeu du virage ambulatoire

Le Conseil national de l'ordre des infirmiers (CNOI) adhère pleinement à l'objectif du plan gouvernemental « Ma santé 2022 » visant à transformer notre système de santé pour mieux répondre aux besoins de soins en proximité. Le CNOI tient cependant à affirmer son opposition à l'annonce de création d'un métier d'assistants médicaux financé par la collectivité. Destiné à exercer au sein des cabinets médicaux pour soulager les médecins dans leurs tâches quotidiennes, ce métier, au lieu d'améliorer la prise en charge, réduira en fait le temps médical accordé aux patients.

La profession d'infirmier est directement concernée par cette annonce puisque ce nouveau métier semble devoir exercer certains actes relevant actuellement des infirmiers.

Le CNOI dénonce ce qui apparaît comme un dangereux démembrement de notre profession. En son temps, l'Ordre s'était élevé contre l'introduction en droit français de l'accès partiel aux professions de santé, qui participait déjà de ce mouvement de déréglementation allant à l'encontre de la qualité de la prise en charge des patients et de l'efficacité de notre système de soins.

Les infirmiers sont plus de 650000 en France, la première profession par le nombre. Parmi eux, 120000 exercent à titre libéral en proximité directe avec les patients, se rendant à leur domicile le plus souvent quotidiennement, assurant les retours d'hospitalisation le week-end notamment. Ils sont très fortement impliqués dans l'offre de soins dans les territoires, leur répartition ne délaissant pas les zones rurales ou périurbaines et participent pleinement aux équipes de soins primaires.

Alors que le Gouvernement annonce dans son plan « Ma santé 2022 » avoir l'ambition « *de créer sur les territoires un véritable collectif de soins* » en appelant tous les acteurs (médecins, sage-femme, kinésithérapeutes, infirmiers...) à « *rassembler leurs compétences, leurs moyens et leurs énergies, et les mettre pleinement au service de la santé des patients de leur territoire* », on peut sérieusement douter qu'une telle mesure puisse inciter les médecins à s'ouvrir à une prise en charge coordonnée, à la logique de parcours de soins. Au contraire, elle tendra à les inciter à se renfermer dans un exercice isolé servi par leurs assistants médicaux.

Le CNOI appelle aujourd'hui le Gouvernement à saisir l'occasion de ce plan de réforme de la santé pour entreprendre avec volontarisme les évolutions indispensables à la réalisation effective du virage ambulatoire en médecine, ainsi qu'en appelle la Cour des comptes dans son rapport 2018 sur l'application des lois de financement : *« De nouvelles évolutions du contenu de la formation et de la nature des actes que peuvent effectuer les auxiliaires médicaux et, parfois, de leur degré d'autonomie, sont nécessaires pour accroître la capacité de notre système de santé à répondre aux besoins de prise en charge de situations simples, en assurant une couverture territoriale plus dense et une efficience accrue des moyens engagés. »*

Pour parachever le virage ambulatoire, les infirmiers doivent se voir reconnaître un rôle plein dans le champ de la prévention et la promotion de la santé au travers de la possibilité d'assurer des consultations de prévention et éducation pour la santé. Les infirmiers doivent aussi voir leur champ de prescription élargi via le renouvellement et l'adaptation des traitements chez les patients chroniques par exemple dans le diabète, par la prescription de bilans, d'antalgiques pour la lutte contre la douleur, par la vaccination sans prescription si l'on veut augmenter la couverture vaccinale, etc. La prise en charge de la fin de vie au domicile, où le rôle de l'infirmière est majeur, peut aussi être grandement améliorée si l'on reconnaît à l'infirmière davantage d'autonomie. Ces champs constituent aujourd'hui, on le sait, des lacunes du système qu'il est urgent de pouvoir combler au bénéfice de la prise en charge des patients. Les infirmiers sont disposés à en relever le défi.